



POUR AFFICHAGE

DATE : 7 juin 2019

OFFRE INTERNE ET EXTERNE

NO AFFICHAGE P18-19-62

**POSTE DE PROFESSIONNEL OU PROFESSIONNELLE
ANIMATEUR OU ANIMATRICE DE VIE ÉTUDIANTE
CFP DES RIVERAINS
35 heures par semaine**

NATURE DU TRAVAIL :

L'emploi d'animatrice ou animateur de vie étudiante comporte plus spécifiquement des fonctions d'organisation, d'animation et d'accompagnement des élèves pour la conception, la réalisation et l'évaluation de programmes d'activités en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement, et ce, dans une perspective de développement intégral de l'élève par la création d'un milieu accueillant et dynamique.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES :

La personne détentrice de ce poste a pour fonctions principales de :

- ♦ Elle ou il évalue les besoins d'activités du milieu en consultant les élèves, les intervenantes et intervenants scolaires et les partenaires impliqués et identifie les disponibilités du réseau; elle ou il identifie les besoins en ressources humaines et matérielles; elle ou il planifie, organise et anime ou coordonne diverses activités socioculturelles, sportives et éducatives;
- ♦ Elle ou il facilite la tenue d'événements rassembleurs et soutient l'organisation d'activités thématiques ; elle ou il mène les élèves à s'impliquer dans l'organisation des activités et à y participer;
- ♦ Elle ou il organise des événements spécifiques, tels le gala, le spectacle annuel des talents et la collation des grades;
- ♦ Elle ou il participe au recrutement du personnel et des bénévoles associés à la réalisation et la bonne marche des activités, coordonne et supervise leur travail; elle ou il participe à la planification et au suivi budgétaire des activités qu'elle ou il organise ; elle ou il évalue les activités et produit un rapport;
- ♦ Elle ou il s'assure de la disponibilité et du bon état du matériel et voit à la mise à jour de l'inventaire ; elle ou il participe à la négociation d'ententes avec des partenaires pour l'utilisation d'espaces ou de services;
- ♦ Elle ou il collabore avec les intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il participe avec le personnel enseignant à l'organisation et la réalisation d'activités associées aux cours offerts aux élèves;
- ♦ Elle ou il peut être appelé à développer et maintenir des liens avec des groupes ou organismes partenaires afin d'assurer la complémentarité des activités pédagogiques et parascolaires et, à l'occasion, représenter l'établissement lors de certaines activités.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié comportant notamment des cours dans les domaines suivants :

- ♦ Éducation physique ;
- ♦ Récréologie ;
- ♦ Andragogie ;
- ♦ Génagogie ;
- ♦ Animation.

Dépôt de candidature :

- Pour le personnel déjà à l'emploi de la CSDA

Toute personne intéressée devra acheminer son curriculum vitae à M^{me} Karine Leblanc en indiquant le titre et le numéro d'affichage **P18-19-62**, par télécopieur au 450 492-3435 ou par courriel à : « cvprofessionnel@sp.csaffluents.qc.ca ».

- Pour les candidats de l'externe

Vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier en remplissant : « la demande d'emploi en ligne » paraissant sur notre site : www.csda.ca, sous la rubrique *Postuler à la CSDA*, en indiquant le titre et le numéro d'affichage **P18-19-62**. Vous devez également joindre votre curriculum vitae.

Lieu de travail :

CFP des Riverains
120, rue Valmont, Repentigny

Supérieur immédiat :

Monsieur Luc Paradis, directeur adjoint

Traitement annuel

(Selon l'expérience et la scolarité)

Minimum : 44 671,29 \$

Maximum : 74 841,77 \$

Date limite du concours :

Le 13 juin 2019

Seules les personnes convoquées en entrevue recevront une réponse. Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.